

BAREME DE L'IMPOT SUR LES REVENUS

Pour les revenus de 2009, à déclarer en mai 2010, le barème suivant est applicable pour une part de quotient familial:

FRACTION DE REVENU NET IMPOSABLE	TAUX D'IMPOSITION
Jusqu'à 5.875 €	0%
Fraction de 5.876 à 11.720 €	5,5%
Fraction de 11.721 à 26.030 €	14%
Fraction de 26.031 à 69.783 €	30%
Fraction supérieure à 69.783 €	40%

Les charges sont ainsi plafonnées:

LIMITE	MONTANT €
Plafonnement de chaque demi-part de quotient familial	2.301
Plafonnement de la part entière de quotient familial accordée au titre du premier enfant à charge des personnes vivant seules et élevant seules leurs enfants	3.980
Plafonnement de la demi-part supplémentaire accordée aux personnes célibataires, divorcées ou veuves sans charge de famille et ayant élevé un enfant âgé de plus de 25 ans et imposé distinctement	884
Plafonnement de la demi-part supplémentaire accordées aux anciens combattants et aux invalides.	2952
Décote : Limite d'application.	866
Montant de l'abattement accordé en cas de rattachement d'un enfant majeur marié ou chargé de famille	5.753